

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/06/2025

Référence
20250630CA07

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	4	7

Date de la convocation
16/06/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 30 Juin à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MARASI Etienne), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine), M. MAROCHINI Eric

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : /

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. INNOCENZI Laurent

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2025

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 10 mars 2025 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 mars 2025.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/07/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Conseil d'Administration
COMPTE RENDU

Chaumont, le 10 mars 2025

Référence : 20250310-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20250630CA07

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 10 mars 2025 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (7) :

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
 - Mme Martine LIZOLA - (*en visioconférence*)
 - M. Frédéric FABRE
- Etat :
 - M. Eric MAROCHINI
 - Mme Florence FORIN- (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (4) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)

Région Grand Est : M. Etienne MARASI (pouvoir à Mme Martine LIZOLA)

Etat : Mme Régine PAM (représentée par M. Eric MAROCHINI),
Mme Delphine FOURNIER (pouvoir à Mme Florence FORIN)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (*en visioconférence*)

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le **3 JUL. 2025**
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Guillaume THIRARD (Commissaire du Gouvernement)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est) - (*en visioconférence*)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (4) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Christophe LASSERTEUX (Agent comptable)
- M. Jimmy WEIDNER (Préfecture de la Haute-Marne)

A 14 h 30, 7 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 10 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de CHAUMONT, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

1. Approbation du compte-rendu du
28 octobre 2024 (délibération 20250310-CA-O1)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 28 octobre 2024.

2. Dépôt-vente des éditions du Signe (délibération 20250310-CA-O2)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'afin de développer les activités du Signe liées à la mission de diffusion de la pensée critique du design graphique, de ses autrices et auteurs, par l'édition, il est proposé aux membres du collège institutionnel de délibérer et de décider :

- d'autoriser le Directeur général à mettre en dépôt-vente, dans les autres structures, les ouvrages réalisés par le Signe (Editions Le Signe Documents). Ce dépôt-vente se fera moyennant une remise accordée aux structures d'accueil dont le pourcentage sera fixé par convention ;
- d'autoriser le Directeur général à signer les conventions de dépôt-vente correspondantes ;
- d'autoriser le Directeur général à fixer le pourcentage de remise à appliquer sur le total des ventes réalisées par les dépositaires dans la limite de 30 %.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le Signe a un distributeur, une maison d'éditions. Le Signe sort une revue « LSD - Le Signe Design » ainsi que le catalogue de la Biennale. Tirés entre 1000 et 2000 exemplaires, ils sont généralement toujours épuisés.

Le GIP arrive là dans un nouveau cas de figure dans le développement du Signe.

En effet, le Signe est souvent invité dans des salons du livre et aussi dans des structures tierces.

L'idée est de, une fois le salon terminé, laisser les invendus en dépôt-vente plutôt que de revenir avec et de les redistribuer au fil de l'eau.

Pour la première fois, le Signe a participé en tant que structure au salon de l'édition des Hauts-de-France qui avait lieu au FRAC de Picardie.

M. le Président demande si le Signe peut faire du dépôt-vente avec une rémunération, avec des institutions internationales.

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le - 3 JUIL. 2025
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

M. Jean-Michel GERIDAN répond que le distributeur, les Presses du Réel, qui fait très bien son travail sur le territoire hexagonal. Le Signe a également Idea Books qui, lui, s'occupe du territoire européen et des Etats-Unis. Et cela marche plutôt bien.

Mme Véronique MARRIER demande si cela ne va pas à l'encontre du contrat de diffusion, mais c'est ce qui vient d'être évoqué. Elle comprend, par ailleurs, l'intérêt de ne pas revenir avec des invendus.

En général, dans les contrats de diffusion, c'est ennuyeux que l'on vende soi-même les produits à un prix moins cher que ce que peuvent faire les diffuseurs, et en fait, cela est très réglementé.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les Presses du Réel, diffuseur du Signe, sont entièrement d'accord avec cette distribution en salon et centres d'art en direct, qui ne contrevient pas au circuit de diffusion classique.

Cela touche aussi certains ouvrages d'avant l'arrivée de M. Jean-Michel GERIDAN au Signe, ouvrages que le Signe avait en stock, qui ont connu un succès de librairie un peu moindre. Il en reste encore des cartons.

Ils ont coûté relativement chers à produire, mais M. Jean-Michel GERIDAN pense qu'il y a encore la possibilité de les diffuser par la vente, et surtout pas de les mettre au pilon.

D'autre part, dans ce dépôt-vente, il y a des éditions du Signe mais aussi des co-éditions.

Le Signe travaille souvent avec des résidences d'auteurs sur des ouvrages qui, eux, ne bénéficient pas de la même force de frappe que les diffuseurs du Signe parce qu'ils ne sont pas signés « Le Signe » à 100 %. Ils sont donc parfois mis un peu de côté parce que ce sont des ouvrages un peu plus confidentiels, et nécessitent alors d'aller dans d'autres lieux plus spécialisés.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que tout est bien vu et géré avec les distributeurs du Signe. En effet, le but du jeu n'est évidemment pas de se mettre en délicatesse avec les normes qui régissent la diffusion des livres.

Il n'y a pas d'autres questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Directeur général à mettre en dépôt-vente, dans d'autres structures, les ouvrages réalisés par le Signe. Ce dépôt-vente se fera moyennant une remise accordée aux structures d'accueil dont le pourcentage sera fixé par convention ;
- d'autoriser le Directeur général à signer les conventions de dépôt-vente correspondantes ;
- d'autoriser le Directeur général à fixer le pourcentage de remise à appliquer sur le total des ventes réalisées par les dépositaires dans la limite de 30 %.

3. Rapport d'activité 2024 (délibération 20250310-CA-03)

M. Jean-Michel GERIDAN présente le rapport d'activité 2024.

Comme d'habitude, il commence par les expositions qui sont, en fait, la colonne vertébrale de la programmation du Signe.

Pour chacune d'elles il y a le titre, les dates, le commissaire, le scénographe, les partenaires financiers :

- ↳ GGGraphik Design : Slay design/Déchire les allégories ;
- ↳ Figure Imposée : une exposition qui mettait en avant la collection de Chaumont et qui est encore visible aujourd'hui ;
- ↳ Le parcours jeunesse « Les Petits Spécimens 9 ;
- ↳ (Digital) Shoba Shoko : une exposition sur le graphisme sur les gobelets.
La nouvelle est parvenue très récemment, cette exposition a lieu à Kyoto en ce moment. L'exposition produite au Signe avec le Centre céramique contemporaine La Borne est désormais au Japon ;
- ↳ Hors-Jeu : parcours graphique sur la question du sport durant la période des Jeux Olympiques ;
- ↳ Oh Jacno ! : exposition en hommage à Jacno, célèbre dessinateur du paquet de Gauloises ;
- ↳ Butsu Butsu, Design graphique contemporain au Japon : cette exposition est également dédiée au Japon.
C'est un projet très ambitieux puisqu'il impliquait le Museum für Gestaltung de Zürich, la Fondation des Artistes à Paris et la Japon Fondation à Tokyo.
L'exposition a fermé il y a quelque temps à Zürich.

Il y a ensuite les résidences et productions :

- ↳ La commande, Collectif Ephéméride, bénéficiait du dispositif Emergence de la Région Grand Est ;
- ↳ Dynamo Studio : parcours de résidence Jeunes ESTivants avec le Ministère de la Culture, DRAC Grand Est ;
- ↳ Butsu-Butsu, Alexandre Dimos : Editions B42 et Museum für Gestaltung (Zürich) ;
- ↳ Plaine, Lagon (Collectif) / Centre national du livre ;
- ↳ BBB, Surfaces Utiles : Fédération Wallonie-Bruxelles et Centre national des arts plastiques.

Ce qui peut être intéressant dans la programmation culturelle est que le Signe poursuit ses actions à tous les âges de la vie :

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

- les PAG s'adressent aux écoles ;
- plusieurs actions se font conjointement avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne et le Ministère de l'enseignement supérieur ;
- via le dispositif PREAC (Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle), le Signe travaille à former des formateurs pour mieux connaître la discipline et intégrer la culture dans leurs cours.

Après quoi, ces actions font l'objet d'une restitution :

- ↳ PAG Fervents supporters : il s'agissait là de traiter de comment est-ce que l'on supporte ses équipes.
Les enfants ont travaillé sur 2 écharpes de supporters : une avec les élèves de Chevillon et l'autre avec les élèves de Wassy ;
- ↳ PAG Lignes graphiques : projet sur les cours de récréation et des activités (avec Structure Bâtons - Lucile Bataille et Sébastien Biniek).
Dans ce projet, le Signe est au cœur de la ruralité.
Le Signe remercie d'ailleurs le Conseil Départemental pour son soutien sur ce projet qui s'est tenu dans 3 écoles du département ;
- ↳ Projet culture-justice autour du tatouage (tatouages bien évidemment éphémères) ;
- ↳ Jeunes ESTivants avec Dynamo Studio : projet autour des paysages de la Haute-Marne ;

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le - 3 JUL. 2025
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

- ↳ Mailles graphiques : Olympiades culturelles, avec l'équipe féminine de l'ECAC, mais aussi le CF Chaumont, le CVB52, la Passerelle, CADA, ainsi que les internes du collège Camille Saint-Saëns ;
- ↳ Ephéméride : Emergence - Région Grand Est, ENSAD Nancy : projet qui profite de l'impulsion des Jeux Olympiques à Paris en 2024 pour mener une réflexion sur la place du sport dans le quotidien des élèves.

Le Signe a par ailleurs accueilli 2 workshops internationaux, européens, dont la restitution a eu lieu à Chaumont mais est allée par la suite à la Galeté Lyrique à Paris, pour se retrouver également au Portugal.

Cela a impliqué de nombreuses personnes ; en France avec les écoles normandes, du Rhin, de Nancy, mais aussi l'école de Köln, l'Académie des Beaux-Arts de Varsovie et Cracovie, l'école de Lettonie, l'Académie Japonaise basée en Pologne, l'école polytechnique de Portalegre du Portugal et la KABK des Pays-Bas.

Ce workshop s'est poursuivi à Châteauvillain avec Simone, camp d'entraînement artistique.

Le Signe a travaillé avec le lycée Charles de Gaulle autour de la commande.

M. Jean-Michel GERIDAN en profite pour remercier le Proviseur du lycée ici présent, M. Eric LEBEL qui permet de rendre très fluides les relations du Signe avec le corps enseignant du lycée Charles de Gaulle.

Cela permet de coconstruire une programmation, vu qu'il y a plusieurs formations dédiées au design graphique au lycée Charles de Gaulle, de travailler avec eux autour de la commande, et d'impliquer tant les professeurs que les élèves.

A cette occasion, le Signe a eu la chance de recevoir Mme Véronique MARRIER.

Un autre workshop franco-allemand s'est tenu en décembre dernier, lié à l'OFAJ (Office Franco-Allemand Jeunesse) et ERASMUS+ qui était venu vers le Signe lors de la restitution à Paris du workshop fait en début d'année.

Ils avaient trouvé cela très bien et ont donné au Signe quelques crédits pour pouvoir faire quelque chose autour du livre, de l'édition et de sa diffusion.

Ceci a impliqué les écoles de Aachen, Potsdam, la Cambre de Bruxelles, en plus des écoles du Grand Est (Strasbourg, Reims et Metz).

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le **- 3 JUIL. 2025**
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

S'agissant de l'offre pour les scolaires pas moins de 12 ateliers; et bien sûr, en plus de cela, des ateliers à destination des publics à besoins spécifiques.

Pour la partie événementielle, le Signe a eu une offre importante en 2024 avec 11 concerts.

Par ailleurs, le Signe a retravaillé son site internet pour avoir un indice de performance environnemental.
Le Signe a gagné 8 points par rapport à 2023.

Le gros sujet, vu que le Signe était en année hors Biennale, a été la diffusion.

Il y a eu de nombreuses opportunités car le Signe a obtenu des crédits de structures autres que ses contributeurs réguliers. En termes de prêt, co-diffusion et partenariat, de nombreuses pièces ont été prêtées, comme le montre le listing détaillé; cela représente plus de 200 œuvres.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que tout cela a attiré plus de 300 000 visiteurs dans des opérations « fermées », comprendre : où il fallait franchir la porte d'un musée.

Rien que la National Gallery de Londres nous a assuré 187 000 visiteurs. En Italie, il y a eu environ 80 000 visiteurs.

M. Jean-Michel GERIDAN poursuit avec la fréquentation.

Il présente tout d'abord la fréquentation mensuelle qui est ensuite divisée avec les enfants durant le temps scolaire, hors temps scolaire, les étudiants qui fréquentent le Signe, les 18-25 ans de manière naturelle, les plus de 25 ans, les publics à besoins spécifiques, et le total.

En 2024, le Signe a accueilli 21 230 visiteurs.

Il apparaît que le Signe a un public qui, à 50 %, a moins de 25 ans.

La fréquentation est également répartie en fonction de la provenance :

- Par pays (hors France) avec notamment l'Allemagne, la Belgique et la Hollande;
- Par pays (hors Europe) avec entre autres les Etats-Unis, le Japon et la Canada;
- France;
- Départements du Grand Est (hors Haute-Marne);
- Haute-Marne.

Cela fait d'ailleurs apparaître que les personnes du Haut-Rhin ne viennent qu'en période de Biennale.

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Sur la communication et les réseaux habituel.

Chaque année il y a une comparaison de l'impact en termes d'abonnements, de statistiques via le groupe META par rapport aux autres structures qu'elles soient en Haute-Marne ou à l'échelle du Grand Est, avec des objets similaires parisiens, mais surtout avec des lieux équivalents au Signe en Europe et dans le Monde hors Union Européenne.

Il y a un indicateur qui permet de voir la progression sur les réseaux sociaux depuis l'ouverture du Signe.

Il est constaté un affaissement de certaines courbes comme Facebook qui a moins la faveur des utilisateurs.

Mais, là, suite aux dernières déclarations de Mark Zuckerberg et le fait que beaucoup de gens ont quitté la plateforme, le Signe a perdu 2 000 abonnés. Et c'est une tendance qui continue à progresser.

Donc, à voir sur quel autre biais, média, le Signe va se tourner. Il apparaît aussi un affaissement sur Instagram.

Le Signe va devoir faire des choix stratégiques de communication car il ne sera pas possible de suivre tel ou tel public sur toutes les plateformes.

Dans un premier temps, il faudra laisser passer la Biennale et regarder comment les nouveaux outils de réseaux sociaux et de communication se reconfigurent pour voir vers quelles plateformes aller.

Il y a maintenant des alternatives européennes qui ont l'air de monter assez fortement.

Par exemple, X a perdu énormément au profit de Mastodon.

Comme de tradition, le rapport d'activité se clôt avec la vie et les moyens du groupement : les instances, l'équipe, le budget avec une répartition analytique des recettes et des dépenses d'activités.

Enfin, un point très regardé notamment par la DGCA et la DRAC, il est signifié la rémunération des artistes, les remboursements de frais, la provenance des intervenants avec une assez belle représentation de la Haute-Marne et du Grand Est en 2024, et évidemment la répartition femmes-hommes-non renseigné avec les pourcentages et la moyenne d'âge.

M. Jean-Michel GERIDAN et M. le Président félicitent et remercient l'équipe du Signe pour ce travail accompli.

Mme Véronique MARRIER veut juste dire que le Signe est normalement dans un moment de creux puisque c'est une année hors Biennale.

Elle trouve cependant qu'il faut qu'il y ait un minimum de projets.

Cela vient d'être vu très rapidement mais, lorsque nous suivons tout au long de l'année les conférences, les ateliers, les expositions qui reviennent systématiquement, etc... Mme Véronique MARRIER veut s'associer au fait de saluer l'équipe du Signe pour tous ces projets en parallèle de la préparation de la Biennale 2025.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie davantage l'équipe car, en principe, hors Biennale, il doit y avoir réduction des expositions, des conférences, etc...

Mais vu que le Signe a eu de nombreuses opportunités avec des co-financements de partenaires extérieurs, il fallait les saisir. Cela permet au Signe d'infuser à certains endroits et de laisser des traces.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que les agents du Signe sont tous très investis. Sans attendre une demande, ils vont eux-mêmes chercher les crédits disponibles. Ils sont très demandeurs de projets.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute également que, dans le projet du Signe, il y a toujours la théorie et la pratique dans le sens où il y a un programme, un projet d'établissement.

En fait, le Signe a réussi à avoir une brigade ultra impliquée pour tous les projets et à différents endroits.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il s'agit d'une superbe équipe dont on craint les prochains départs, qu'ils soient à la retraite ou autres.

Il n'y a pas de questions ou d'autres remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2024.

4. Plan annuel de formation 2025 (délibération 20250310-CA-04)

Mme Virginie GUILLAUME indique que l'on retrouve dans cette délibération un point sur le bilan des formations réalisées en 2024 ainsi que le plan de formation 2025.

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Les grands axes sont toujours les mêmes

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir-faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Ce plan de formation a été construit suite aux entretiens professionnels qui ont eu lieu en décembre 2024 avec l'ensemble des agents, en concertation avec les responsables.

Mme Florence FORIN a une question sur les formations. Elle ne voit pas de formations liées à la question de l'écoresponsabilité, des transformations dans ce sens. Est-ce que le Signe a l'intention d'en faire ou a une autre manière de présenter les choses ?

Mme Virginie GUILLAUME lui répond que c'est en réflexion à partir de cette année.

Pour ce qui est des formations, elles viendront l'année suivante. Le Signe est actuellement sur la rédaction d'un plan de sobriété énergétique notamment.

Une réflexion est en cours sur toutes ces questions environnementales, et tout cela sera rapporté à l'équipe par le biais des représentants du personnel pour réfléchir à impliquer les agents notamment par le biais des formations.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons régulièrement assisté à des conférences dans les autres lieux.

Il faudrait peut-être noter les bonnes pratiques que nous voyons dans les autres structures.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que, lorsqu'il est arrivé, une exposition coûtait environ 80 000 €. Aujourd'hui, une exposition coûte 25 000 € maximum.

En effet, le Signe recycle ses matériaux.

Accompagné par des scénographes et architectes, permis par la Région Grand Est sur des frais d'études et de conception, le Signe a des modules réutilisables pour chaque exposition.

Cela permet d'être dans une politique de quasiment zéro déchet à l'intérieur du Signe.

Le Signe a fait plusieurs expositions avec le Japon pour lesquelles il y a évidemment eu un coût de transport des œuvres.

Maintenant, le Signe s'abstient de f
l'autre bout du Monde pour une question économique, mais en se
disant qu'il y aura d'autres manières de se croiser à un autre
endroit.

Le Signe essaie aussi, pour des artistes internationaux, de faire
coïncider les rendez-vous.

Cela a été par exemple le cas pour le Studio Kargah, basé en Iran,
qui est venu il y a 2-3 ans, et qui a fait coïncider des rendez-
vous clients avec des agences situées en Allemagne et aux Pays-
Bas. Ils sont alors venus à Chaumont en train.

Le but est d'optimiser au maximum des déplacements.

Le Signe travaille véritablement sur cela.

Il n'y a pas d'autres questions ou de remarques, M. le Président
fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,
d'approuver le plan de formation annuel 2025.

5. Compte Financier Unique 2024 (délibération 20250310-CA-O5)

Mme Virginie GUILLAUME indique que nous ne parlons plus de
compte administratif.

Cette année, la nouveauté, c'est le compte financier unique.
Celui-ci remplace le compte administratif et le compte de
gestion.

Le compte financier unique est présenté de façon réglementaire
avec, comme habituellement, le document de travail afin d'avoir
une visibilité plus rapide de l'utilisation des crédits.

Le compte financier unique se résume de la manière suivante :

- o Total des recettes : 2 162 859,54 €
- o Total des dépenses : 1 760 548,56 €

La différence s'explique notamment par le report habituel des
éventuels imprévus, des autoassurances (risques statutaires,
chômage) qui représentent 180 000 €.

Cela fait un excédent de 318 818,37 €, et un solde d'exécution de
83 492,61 €.

Les recettes sont réparties comme
rapport aux recettes totales :

- 70 % de contributions ;
- 11 % de subventions ;
- 4 % de ressources propres (dont 1 % de mécénat) ;
- 15 % correspondant aux amortissements, écritures spécifiques et reprise des résultats 2023.

Les dépenses sont réparties comme suit, en pourcentage par
rapport aux dépenses totales :

- 27 % pour les activités ;
- 20 % pour le fonctionnement ;
- 49 % pour la masse salariale ;
- 4 % pour les dotations aux amortissements et les opérations spécifiques.

Et il y a bien sûr les valorisations qui apparaissent en annexe
de façon réglementaire :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 € ;
- Impression d'affiches Lézard graphique : 20 000 € ;
- Participation au catalogue de la Biennale (fourniture de papier Artic Paper : 0 € (7 000 € lors des années de Biennale).

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

De nouveaux partenaires locaux vont apparaître en 2025 : le Groupe Chopard, la Fondation AXA (en attente d'une réponse pour des publics à besoins spécifiques, un projet de gilets vibrants pour les personnes malentendantes, sourdes ou atteintes d'autisme).

Il y a également un partenaire Champagne local.

Le Signe travaille de plus en plus avec le tissu associatif.
Ce sujet sera abordé plus précisément lorsque sera abordée
l'information sur l'utilisation des crédits.

Avant de procéder au vote, M. le Président quitte la salle.

Il n'y a pas de remarques, M. Jean-Michel GERIDAN propose de
passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,
d'approuver le compte financier unique 2024

M. le Président revient dans la salle.

6. Affectation du résultat 2024 (délibération 20250310-CA-07)

Mme Virginie GUILLAUME indique que suite au vote du compte financier unique, il est proposé :

- d'affecter l'excédent d'investissement : 112 912,61 €, au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté);
- d'affecter l'excédent de fonctionnement : 318 818,37 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2024.

7. Budget primitif 2025 (délibération 20250310-CA-07)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé un budget primitif qui prend l'ensemble des contributions habituelles du Signe.

Nous sommes sur du prévisionnel, des arbitrages sont encore attendus.

Le montant des subventions représente 7 %.

Les ressources propres ont été vues à la baisse. Elles devraient être plus élevées, le GIP étant sur un budget vraiment « sécuritaire », de prudence.

Les futurs résultats des éventuels appels à projets n'apparaissent pas, notamment ceux concernant la médiation et l'EAC.

En regard, il y a les activités du Signe qui sont réparties en dépenses Biennale et hors Biennale.

Le schéma est exactement le même que celui proposé il y a 2 ans, à la Biennale précédente, avec toujours les imprévus et les autoassurances.

Tout cela pour un total estimé, espéré à 2 250 800 €.

A ce jour, il y a encore des attentes sur les contributions et des discussions autour de la convention pluriannuelle d'objectifs qu'il reste encore à finaliser.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 3 JUL. 2025
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y a si ce n'est des activités.

Le Signe essaie de maintenir un budget stable autant que possible sur ses activités que sont les expositions et la collection.

La partie qui a été bien touchée dans le prévisionnel est la partie sur les résidences. Il y en a toujours une part au sein des expositions mais, en revanche, il y a moins de résidences spécifiques. L'ANDRA ne répond plus, et pour les résidences professionnalisantes, c'est sur appel à projet. Nous verrons, dans le temps, comment notre politique de développement des résidences s'établira au Signe.

Par ailleurs, concernant les recherches en post-diplôme, en année Biennale, le Signe montre toujours le projet d'un ou une étudiante. A priori ce ne sera pas le cas cette année.

Finalement, c'est un budget de la prudence avec l'engagement de tout le monde d'être sur des montants comparables ou égaux.

Le Signe attend les différentes notifications, notamment celle de l'Etat.

M. Jean-Michel GERIDAN fait remarquer que Léopard Graphique a notablement laissé sa valorisation.

Cela est lié au fait que le mécénat, ce n'est pas que de l'argent, c'est aussi du temps. Et en fait, lorsqu'ils produisaient des choses pour le Signe, cela leur prenait un temps certain. Aujourd'hui, l'activité va mieux, ils préfèrent donc dégager un peu moins de temps avec le Signe pour des projets financiers. Ils gardent ce niveau de volume qu'il y avait au tout début et le Signe aura un peu moins d'impressions mécénées sur cette période.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute qu'il y a une valorisation qui n'est pas notée car elle est apparue après l'envoi des dossiers, il s'agit du Groupe Chopard dont elle a parlé précédemment qui prête un véhicule afin de pouvoir transporter les expositions pendant la Biennale. Une aide certaine sur le plan logistique.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y a également l'imprimeur-relieur qui veut travailler avec le Signe.

Le Signe essaie de trouver des astuces afin de multiplier ses ressources.

Concernant le mécénat, Mme Virginie GUILLAUME précise que le Signe aura la réponse ce mois-ci de la Banque Populaire.

Il n'y a apparemment pas de grand réitére son mécénat sur 3 ans pour un montant total de 30 000 €, soit 10 000 € par an.

Par ailleurs, une demande vient d'être déposée à la Fondation AXA pour un montant de 15 000 € pour des gilets vibrants pour les publics à besoins spécifiques.

M. Eric MAROCHINI a une question concernant la prudence notamment sur les résidences.

En dépenses, classiquement, quand on parle de prudence, on inscrit quelque chose et on voit si on réalise ou pas.

Mme Virginie GUILLAUME lui répond que le Signe a travaillé à l'inverse. En fait, les contributions ont été inscrites au maximum sans avoir encore toutes les réponses. Sachant que la Région Grand Est a déjà versé ses contributions habituelles.

Mme Martine LIZOLA précise que la Région Grand Est a versé une contribution de 360 000 € en fonctionnement et 40 000 € en investissement. Elle ajoute que ces montants sont fermes et il n'y a pas à revenir dessus.

Mme Martine LIZOLA quitte la séance à 15h30, elle donne son pouvoir à M. Paul FOURNIE.

M. Paul FOURNIE rappelle que le niveau de participation de 750 000 € de la Ville de Chaumont n'a effectivement pas varié depuis très longtemps face aux participations qui ont fortement augmenté de la Région et de la DRAC.

Néanmoins, il se permet de souligner que le Ministère de la Culture avait promis une intervention qui était bien plus importante, de l'ordre de 600 000 €, que cette promesse commence à vieillir.

Mme Christine GUILLEMY se permet de modifier un peu l'intervention de M. Paul FOURNIE.

Ce n'est pas que la Ville de Chaumont n'a pas augmenté, mais qu'il était convenu que l'on arriverait à la parité.

Tant qu'il n'y a pas de parité, la Ville de Chaumont n'augmentera pas.

Il a toujours été rétorqué à Mme Christine GUILLEMY que l'on ne pouvait pas mettre sur ce budget, en dépenses, le loyer, et en recettes, une subvention de la Ville de Chaumont correspondant au loyer.

Elle s'en étonne puisque c'est ce que l'on peut faire sur d'autres associations.

Elle tient à le dire car cela monte le niveau et permet de servir aussi de levier pour avoir d'autres subventions.

Elle repose donc la question : pourquoi n'est-ce pas possible ?

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le - 3 JUIL. 2025
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

M. Guillaume THIRARD lui répond qu'ils
reviendront vers elle.

Mme Christine GUILLEMY précise que cela est dans l'intérêt du
Signe.

Mme Florence FORIN répond qu'ils sont actuellement encore dans
l'attente de leur modification budgétaire.

Ce qui est un élément un peu crispant globalement mais en tout
cas, ils vont sur une reconduction.

Globalement, ils devraient, mais cela ne peut pas être assuré
aujourd'hui, pouvoir maintenir la contribution à 400 000 € comme
les années précédentes.

Les annonces sont beaucoup plus inquiétantes sur le budget qui
concerne les collègues qui s'occupent de l'action culturelle
telle que l'EAC par exemple.

Des coupes des budgets sont annoncées entre 15 et 20 %, ce qui
est assez énorme.

Même si le Ministère voulait poursuivre la progression
financière, il ne le sera pas en capacité, en tout cas, cette
année.

Les voyants ne sont pas encore au vert, mais Mme Florence FORIN
indique qu'ils ont bon espoir de pouvoir maintenir le
financement pour cette année.

M. le Président remercie Mme Florence FORIN pour cette très
bonne nouvelle, cela est rassurant pour le Signe.

Mme Florence ajoute d'ailleurs qu'elle est ravie d'avoir vu que
le Signe avait fait la demande des financements en avance car
un fonctionnement très particulier cette année.

Il y a donc eu la possibilité de verser 30 % de la subvention avec
un plan financier qui a permis ce versement.

Mme Christine GUILLEMY ajoute que, lors des discussions avec le
Ministère de la Culture, il y a quelques années en arrière, il
était convenu 1/3-1/3-1/3, soit 600 000 € chacun, et il avait été
envisagé que ce ne soit plus des crédits déconcentrés, puisque
c'est un Centre national.

Mme Florence FORIN indique que le Signe n'est pas un
établissement national mais un Centre d'art contemporain
d'intérêt national, structure qui est de toute façon gérée au
niveau déconcentré de la DRAC.

Toutes les subventions supplémentaires obtenues viennent
forcément de l'administration centrale mais ce n'est pas elle qui
est en gestion de l'établissement, c'est bien la DRAC.

Mme Christine GUILLEMY indique que chaque année, elle se permet donc de réitérer cette demande. Elle ajoute que ce serait bien pour tout le monde que le Signe soit reconnu au niveau national.

Mme Florence FORIN précise que le label CACIN est bien un label national, ce qui est bien une reconnaissance nationale. La différence est que le Signe n'est pas un établissement public national.

M. Paul FOURNIE indique que cette solution de crédits nationaux avait été évoquée par l'un des prédécesseurs de Mme Florence FORIN.

Des langages contradictoires sur le sujet, vraiment contradictoires, ont été tenus, et cela peut être parfois un peu usant avec les années qui passent.

Mme Christine GUILLEMY précise que cela est fragile car lorsque la Ville de Chaumont le passe en Conseil Municipal, il y a un certain nombre d'élus qui posent des questions, et à juste titre.

Mme Nathalie FERREIRA demande si les recettes indiquées en EAC sont sûres vu l'annonce faite.

Mme Virginie GUILLAUME répond que, d'après les dernières informations reçues, les recettes annoncées sont acquises uniquement sur l'EAC, le PREAC et les PAG.

Pour culture-justice, des discussions sont en cours avec le SPIP Haute-Marne, mais il ne devrait pas y avoir de soucis.

Quant à Culture moves Europe, ce sont crédits européens qui sont déjà acquis.

Tout le reste est à zéro pour le moment.

Il n'y a pas d'autres questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2025.

8. Information relative à l'impact territorial des dépenses 2024

Mme Virginie GUILLAUME indique que c'est une information qui avait déjà été communiquée l'année dernière.

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

C'est une présentation de l'utilisation du Signe en 2024 avec une répartition territoriale des dépenses par type de prestataire :

- les entreprises ;
- les artistes ;
- les associations.

L'analyse des chiffres donne une idée de l'impact économique du Signe sur le territoire de par l'utilisation de ses crédits.

Mais cela va un peu au-delà car il peut être observé que le Signe a des dépenses qui sont transparentes, réfléchies et engagées, non seulement économiquement mais aussi au niveau social ou environnemental, notamment avec le travail réalisé avec des associations d'insertion sociale, avec des associations qui travaillent sur la restauration du patrimoine.

Pour les prestataires, le Signe vérifie leur valeur RSE. Par exemple, la société qui va se charger du feu d'artifice travaille avec une entreprise qui adhère à l'organisation Bleu-Blanc-Cœur qui soutient les agriculteurs pour leur recherche dans l'utilisation de moins de méthane.

Le Signe s'inscrit sur le territoire rural et essaie de participer à tous ces types d'actions par le biais de ses actions.

M. Jean-Michel GERIDAN que cela permet aussi de répondre à des interrogations d'habitants « c'est cher et qu'est-ce que cela nous rapporte à nous au-delà de la culture ? ».

Le Signe montre qu'il a véritablement impact sur le territoire. Le Signe est l'un des rares Centres d'art de cette dimension à avoir quasiment tous les agents qui résident dans la Ville, ce sont des consommateurs que l'on voit.

Le Signe fait très attention avec ses prestataires et fournisseurs, avec la règle des 3 devis.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que c'est un travail n'a pas forcément été demandé, mais ce document aide aussi le Signe à faire de la pédagogie envers ses concitoyens qui sont plutôt ravis, et qui voient bien un impact visible économique sur ce territoire.

M. Eric MAROCHINI fait juste remarquer que lorsque nous regardons la cartographie, qui est très intéressante, nous nous rendons compte du poids de la Région Grand Est, mais nous nous rendons aussi et encore compte du poids de Paris.

Mme Virginie GUILLAUME dit que l'une des explications est qu'il y a beaucoup d'entreprises qui ont leur siège sur Paris.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

10 mars 2025

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le **3 JUL. 2025**
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA07-DE

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute aussi, contre la politique tarifaire de la SNCF, que des fois, faire venir un prestataire de Paris coûte beaucoup moins cher que de le faire venir de Strasbourg.

Mme Christine GUILLEMY confirme que c'est une réalité.
Nous n'allons pas plus facilement à Nancy ou à Dijon.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

9. Questions diverses

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que l'inauguration de la Biennale aura lieu le jeudi 22 mai à 18 heures, à l'Institut du Patrimoine Haut-Marnais.

La soirée se poursuivra place des Arts pour une soirée Guinguette.

La communication va prochainement débiter.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 50.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/06/2025

Référence			
20250630CA08			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DES MODALITES DE MAINTIEN DE L'IFSE (RIFSEEP)			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	4	7
Date de la convocation			
16/06/2025			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 30 Juin à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MARASI Etienne), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine), M. MAROCHINI Eric

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : /

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. INNOCENZI Laurent

Objet de la délibération : MODIFICATION DES MODALITES DE MAINTIEN DE L'IFSE (RIFSEEP)

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 relative aux modifications de rémunération des agents publics en arrêt maladie ;

VU le décret n°2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération des agents publics en congé maladie ordinaire ou en congé maladie ;

VU le décret n°2025-198 du 27 février 2025 relatif à la rémunération maintenue en congé de maladie pour certains agents publics ;

VU la délibération n°20170915CA25 du Signe, en date du 15 septembre 2017, relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire) ;

En adéquation avec la nouvelle loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 et les décrets n°2025-197 et n°2025-198 du 27 février 2025, relatifs aux conditions de rémunération des agents publics en arrêt maladie, la délibération n°20170915CA25 du Signe, en date du 15 septembre 2017, relative à la mise œuvre du RIFSEEP doit être modifiée.

En effet, à compter du 1^{er} mars 2025, l'IFSE (part RIFSEEP) sera maintenue à hauteur de 90% jusqu'au 10^{ème} jour de congé maladie ordinaire (consécutif ou non) puis elle sera diminuée d'un trentième par jour d » congé maladie ordinaire à compter du 11^{ème} jour (consécutif ou non).

L'IFSE sera maintenue durant les congés de longue maladie, congés de grave maladie, congé de longue durée, congé pour maladie professionnelle, congé pour accident du travail, congé de maternité, paternité, accueil d'un enfant ou

adoption, et les autres autorisations d'absence.

Ces modifications s'appliquent aux agents contractuels des GIP.

En comparaison, les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE actuellement appliquées au Signe (jusqu'au 1^{er} mars 2025) sont les suivantes :

« L'IFSE sera diminuée d'un trentième sur une année glissante par jour de congé maladie ordinaire (à compter du 11^{ème} jour consécutif ou non) et d'un trentième par jour d'autorisation d'absence pour enfant malade ou pour en assumer momentanément la garde. L'IFSE sera maintenue durant les congés de longue maladie, congés de grave maladie, congé de longue durée, congé pour maladie professionnelle, congé pour accident du travail, congé de maternité, paternité, accueil d'un enfant ou adoption, et les autres autorisations d'absence. »

Ces nouvelles modalités fixées par décret visés ci-dessus s'appliquent de fait pour les agents contractuels du Signe ainsi que pour les agents fonctionnaires mis à disposition. Elles viennent ainsi modifier la délibération en cours au Signe (délibération n°20170915CA25 en date du 15 septembre 2017 ci-annexée).

Une note récapitulative concernant les nouvelles modalités de rémunération des agents en congés maladie a été diffusée le 30 avril 2025 par les ressources humaines à l'ensemble des agents du Signe.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de modifier la délibération actuelle (n°20170915CA25 en date du 15 septembre 2017) en prenant en compte les nouvelles modalités de rémunération des agents durant un congé maladie fixées par décret (visés ci-dessus), à compter du 1^{er} mars 2025.

Annexe 1 : Délibération n°20170915CA25 du Signe, en date du 15 septembre 2017, relative à la mise en œuvre du RISEEP

Annexe 2 : Note de service – Réforme de l'indemnisation des arrêts maladie à compter du 1^{er} mars 2025

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/07/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/06/2025

Référence
20250630CA09

Objet de la délibération
AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE 2025 - VILLE DE CHAUMONT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	4	7

Date de la convocation
16/06/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 30 Juin à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MARASI Etienne), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine), M. MAROCHINI Eric

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : /

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. INNOCENZI Laurent

Objet de la délibération : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE 2025 - VILLE DE CHAUMONT

VU la délibération du Signe n°20241028CA26 du 28 octobre 2025 relative à la convention financière 2025 avec la Ville de Chaumont (ci-annexée) ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter l'avenant à la convention financière 2025 signée avec la Ville de Chaumont (ci-annexé).

Cet avenant revoit à la baisse la contribution accordée au Signe, par la Ville de Chaumont, pour l'année 2025, à hauteur de 23 000 euros.

Cet avenant a été délibéré par les membres du Conseil municipal de la Ville de Chaumont en date du 15 mai 2025.

La note explicative présentée aux membres du Conseil municipal est annexée.

Annexe 1 : Avenant n°1 à la convention financière entre la Ville de Chaumont et le GIP Le Signe, centre national du graphisme, pour l'année 2025

Annexe 2 : Note explicative de la Ville de Chaumont sur l'avenant n°1 à la convention financière entre la Ville de Chaumont et le GIP Le Signe, centre national du graphisme, pour l'année 2025

Annexe 3 : Convention financière 2025 signée avec la Ville de Chaumont

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/07/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du graphisme

le Signe
centre national du graphisme
à Châtillon

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le **3 JUIL. 2025**
ID : 052-130023237-20250630-20250630CA09-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30/06/2025

Référence			
20250630CA10			
Objet de la délibération			
DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2025			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	4	7
Date de la convocation			
16/06/2025			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 30 Juin à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. MARASI Etienne), Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. INNOCENZI Laurent (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine), M. MAROCHINI Eric

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine, Mme FORIN Florence (représentée par M. INNOCENZI Laurent)

Membres non votants présents : /

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, M. PIAONTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VU-HUU Toan

A été nommé(e) secrétaire : M. INNOCENZI Laurent

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2025

VU la délibération du Signe n°20250310CA07-1 du 10 mars 2025 relative au budget primitif 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2025 du Signe, centre national du graphisme.

La délibération porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la baisse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 248 999,98 euros (2 051 087,37 euros en fonctionnement et 197 912,61 euros en investissement). Cette baisse de 1 800 euros a principalement pour objet :

- la baisse de la contribution de la Ville de Chaumont à hauteur de 23 000 euros ;
- la subvention de la SAIF : 7 000 euros ont été accordés sur les 9 500 euros demandés en subvention ;

Ces baisses de recettes sont compensées par l'attribution de subventions suite à réponse à appels à projets sur les dossiers de médiation (culture-justice et culture-santé). Les ressources propres sont revues à la hausse en prévision des ventes de la librairie-boutique lors de la Biennale 2025.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la hausse (10 910,59 euros) en augmentant le coût lié aux expositions, à la médiation, à la formation et au développement. Les coûts liés à la communication et aux éditions sont, quant à eux, revus à la baisse ;
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (16 446,97 euros) ;
- Le montant de la masse salariale est revu à la baisse (29 157,56 euros), suite à des postes vacants dont les recrutements ont été infructueux.

Annexe : Edition réglementaire de la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2025

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 03/07/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER